



MAGAZINE DES AGENT.E.S DE LA VILLE ET DU CCAS

NOVEMBRE 2025

n° 280

MA COM'UNE

www.clermont-ferrand.fr

**TRAVAILLONS
ENSEMBLE,
COMMUNIQUONS
ENSEMBLE.**

FOCUS

**LES JARDINS FAMILIAUX DES
VERGNES, UN PILOTAGE DDSU**
P. 12-13

ACTU DES SERVICES

**NETSOINS, UNE NOUVELLE
DYNAMIQUE POUR LES EHPAD**
P. 11



DOSSIER P. 16-17

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE
VIE AU TRAVAIL : CE QUI CHANGE
AU 1^{ER} JANVIER 2026**

PORTRAIT D'AGENTE

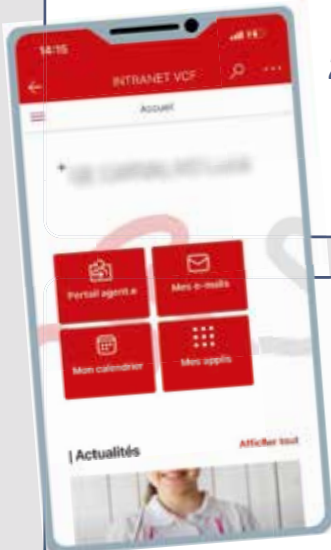
**JULIE FERROUDJ, INFIRMIÈRE
EN SANTÉ AU TRAVAIL (DQVT)**
P. 24

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

COMMENT ACCÉDER AU NOUVEL INTRANET DE LA VILLE ?

DEPUIS UN SMARTPHONE OU UN ORDINATEUR PERSONNEL

1. *Saisir l'adresse suivante dans votre navigateur internet :
<https://clermontmetropolecollab.sharepoint.com/sites/Clermont-Ferrand>
2. Saisir votre mail professionnel XXXX@ville-clermont-ferrand.fr ainsi que votre mot de passe.
3. Vous êtes connecté.e au nouvel intranet.



DEPUIS UN SMARTPHONE FOURNI PAR LA VILLE

(Deux situations)

I. L'icône Sharepoint est déjà installée sur votre smartphone :

1. Cliquer sur l'icône Sharepoint.
2. Saisir votre mail professionnel XXXX@ville-clermont-ferrand.fr ainsi que votre mot de passe.
3. Vous êtes connecté.e au nouvel intranet.

***VOUS POUVEZ AUSSI
SCANNER LE QR CODE
CI-CONTRE. →**



II. L'icône Sharepoint n'est pas installée sur votre smartphone :

1. Dans vos applications, aller dans le Play Store.
2. Dans la barre de recherche, écrire Sharepoint et cliquer sur l'icône.
3. Cliquer sur Installer, puis sur Ouvrir.
4. Cliquer ensuite sur Intranet VCF.
Si vous avez déjà utilisé un outil Microsoft 365, vos identifiants sont pré-enregistrés. Sinon, saisir votre mail professionnel XXXX@ville-clermont-ferrand.fr ainsi que votre mot de passe.
5. Vous êtes connecté.e au nouvel intranet.

OUBLI DES IDENTIFIANTS

Email professionnel :

Il se compose généralement de la première lettre de votre prénom suivie de votre nom et @ville-clermont-ferrand.fr
Exemple : Luc Gidot > lgidot@ville-clermont-ferrand.fr

Mot de passe :

Contactez le 04 43 76 22 22 (hotline de la Direction des Usages Numériques).

Un poste informatique est disponible en libre accès à l'accueil RH de l'Hôtel de Ville permettant à tout.e agent.e de se connecter aux outils de la collectivité (intranet, Portail agent.e, Portail ICI, boîte mail...) avec la possibilité de se faire accompagner dans sa démarche.

**L'accueil RH est ouvert de 8h30 à 16h30
du lundi au vendredi.
04 73 403 403 (interne 3403)**

À noter : La connexion en dehors du réseau Ville via un smartphone ou une tablette, vous permet d'accéder à tout le contenu éditorial du site intranet et à un certain nombre d'autres outils.

Cependant, certaines applications métier restent accessibles uniquement sur le réseau Ville pour des raisons évidentes de sécurité (comme Astre, Incovar, Base documentaire, Revue de presse, etc.) et ne seront pas utilisables via ces supports.



GRAND-ANGLE P. 4

RENCONTRE AVEC... P. 5

Stéphane Coloneaux et Nolan Jovin de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP)

INFOS RH P. 6/8

- Pose de congés 2025
- Campagne de vaccination contre la grippe
- Forfait Mobilité Durable

ACTUS DES SERVICES P. 9/11

- Nouveaux usages pour le stationnement des véhicules de service
- Mise en place de la mutuelle régionale Précocia à Clermont-Ferrand
- Refonte des transmissions des soins au CCAS

FOCUS P. 12/13

- Les jardins familiaux dans le quartier des Vergnes

DOSSIER P. 14/17

- « Où en est le Projet d'administration en transition ? »
- Avancées sociales : ce qui change à partir du 1^{er} janvier 2026

EN MOUVEMENT P. 18/19

- Arrivées, mobilités
- Départs, carnet rose

ENSEMBLE P. 20

- Infos C'CLAS
- Volley USAM : une saison exceptionnelle
- Les policiers municipaux au championnat de France de cross

TRANSFORMATION DIGITALE P. 21

EXPRESSION P. 22/23

- Tribunes des organisations syndicales représentatives

PORTRAIT D'AGENTE P. 24

- Julie Ferroudj, infirmière en santé au travail au service Prévention et Promotion de la Santé (DQVT)



L'ÉDITO

Agnès

Froment

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Parce qu'une administration vivante se construit avec et pour ses agent.e.s, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS poursuivent leur engagement en faveur d'un environnement professionnel plus solidaire, plus protecteur et plus attentif aux besoins de chacun.e. À compter du 1^{er} janvier 2026, plusieurs avancées sociales majeures verront le jour pour l'ensemble des agent.e.s : la mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire, avec une participation de la Ville de 30 €, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), et une participation de 15 € pour toute mutuelle santé labellisée.

En parallèle, notre Projet d'administration en transition entre dans sa dernière ligne droite. Depuis 2021, il a permis de multiplier les temps collectifs – *Récit d'activités*, Convention d'administration, Form'action, *Scénario clermontois*... – et de faire émerger une culture commune autour des transitions écologique, sociale et démocratique.

L'année 2025-2026, sera celle de la mise en œuvre : accompagnement des projets démonstrateurs, parcours test du Manager de transition, et Rétrospectives 20-26, un temps de partage pour valoriser les réalisations qui ont eu lieu au cours du mandat et la richesse de nos coopérations. Un documentaire interne viendra également témoigner, en images et en paroles, de la diversité de nos métiers et de l'engagement collectif qui fait la force de notre administration.

Ce nouveau magazine interne vous propose d'en savoir plus sur ces démarches, mais aussi de découvrir la vitalité des projets portés dans les directions. Prenez le temps de le parcourir, d'y puiser de la fierté et de l'inspiration.

P.5



Apprentissage à la DPTP : regards croisés sur un parcours réussi

P.9



Le stationnement des véhicules de service repensé

Intranet : <http://intranet.ville-clermont-ferrand.fr>
Internet : www.clermont-ferrand.fr

Directeur de publication : Olivier Bianchi

Conception et rédaction : Sandrine Dionet et Benjamin Gossart

(Mission Communication interne), avec la participation des services de la Ville et du CCAS

Photographies : Rémi Boissau, Sandrine Chapuis, Romain Harel

et la contribution des services de la Ville

Réalisation : [agencescoop.com](https://www.agencescoop.com), 15573-MEP

Impression : Decombat – Dépôt légal à parution : ISSN-1254-3098 – Novembre 2025.

Direction générale des Ressources Humaines, Relation Usager.e.s et Transformation

Digitale, Mission Communication interne – 10, rue Philippe-Marcombes

63033 Clermont-Ferrand - Cedex 1 – Tél. 04 73 42 63 56 / 04 73 42 32 23



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

mille formes ouvre ses portes aux collègues

Afin de présenter sa nouvelle programmation, les équipes de mille formes ont accueilli les collègues de la Ville. Les 29 septembre et 7 octobre, des agent.e.s de la Ville ont pu découvrir ce lieu, parfois pour la première fois. Une très belle occasion de se rencontrer et d'échanger dans ce magnifique espace culturel ouvert aux 0-6 ans où expérimentations et coopération sont de mise !



Clermont en rose

Un grand merci à tous.les participant.e.s de cette nouvelle édition de Clermont en Rose ! Ce sont 10 000 maillots roses qui ont été portés encore cette année pour sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. Parce que "ça n'arrive pas qu'aux autres".

STÉPHANE COLONEAUX ET NOLAN JOVIN À LA DPTP

Regards sur l'apprentissage avec Stéphane Coloneaux, directeur de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP) et tuteur de Nolan Jovin, apprenti pendant deux ans au sein de sa direction et dans les effectifs depuis septembre 2025.

STÉPHANE COLONEAUX

Ma Com'Une : Pourquoi assurer le tutorat des apprenti.e.s de votre direction ?

Stéphane Coloneaux : Je suis très attaché à cette mission d'encadrement. Faire découvrir les métiers de la tranquillité publique à la Ville, bien accueillir les apprenti.e.s et répondre à leurs besoins, c'est essentiel. Recruter dans ces métiers n'est pas simple, et l'apprentissage nous ouvre une voie pour intégrer des agent.e.s formé.e.s et engagé.e.s. Sur 2 ans, trois de nos quatre apprenti.e.s sont en poste à la Ville !

Quels ont été les enjeux de l'accompagnement de Nolan pendant ces deux années ?

SC : Nolan savait pourquoi il voulait rejoindre la tranquillité publique et notre collectivité, ainsi que les objectifs à atteindre pour réussir son BTS. Pour un.e manager, il faut trouver des missions adaptées à ses besoins, ce qui demande du travail et de l'investissement. C'est un très bon exercice de management.

Comment l'avez-vous aidé à progresser ?

SC : Prendre un.e apprenti.e, c'est répondre à ses attentes d'apprentissage pour qu'il.elle obtienne son diplôme. Dès le premier entretien, Nolan savait ce qu'il voulait. Nous l'avons accompagné sur ces bases, et il nous a aussi permis d'évoluer dans nos pratiques.

Avez-vous perçu une évolution chez lui ?

SC : Nolan a fait preuve d'une grande maturité et d'un vrai professionnalisme. Il s'est intégré avec succès et a gagné en légitimité auprès des équipes.

Votre réaction quand il a reçu deux prix au niveau départemental ?

SC : Je n'ai pas été surpris, il les mérite ! Cette année, il a piloté le dispositif sécurité de la Fête de la musique, en collaboration avec plusieurs directions. Il a même présenté le projet à la Préfecture, qui l'a félicité pour son innovation.

NOLAN JOVIN

Ma Com'Une : Pourquoi avoir choisi l'apprentissage à la Ville ?

Nolan Jovin : J'ai toujours été intéressé par la sécurité publique, mais il n'y a pas de formation spécifique. L'alternance m'a permis de continuer mes études en BTS tout en découvrant concrètement le métier au cœur des effectifs de la police municipale.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

NJ : Elle m'a permis de gagner en maturité personnelle et professionnelle. Sur le terrain, j'ai rencontré les exigences du métier, et la confiance de Stéphane Coloneaux m'a donné beaucoup d'opportunités de mise en pratique et de montée en compétences.

En quoi votre tuteur a-t-il été important dans votre parcours ?

NJ : En tant que directeur de la DPTP et tuteur, Stéphane Coloneaux m'a poussé à être exigeant avec moi-même. Il m'a accordé son soutien et sa considération, ce qui m'a aidé à progresser, notamment dans mes missions et ma posture managériale.

Dans l'alternance, qu'est-ce qui vous a aidé à obtenir

votre diplôme ?

NJ : Stéphane Coloneaux m'a confié des missions clés, comme la mise en place du dispositif de sécurité de la Fête de la musique. La présentation de ces missions a été essentielle dans l'obtention de mon diplôme.

Qu'avez-vous retiré de cette expérience ?

NJ : Au-delà d'acquérir des savoir-faire essentiels, elle m'a aidé à gagner en assurance, grâce à l'accompagnement de mon tuteur mais aussi de tous.tes mes collègues de la DPTP, qui m'ont soutenu et intégré avec bienveillance. Ma réussite est collective, je tiens à le préciser.



UN APPRENTISSAGE RÉCOMPENSÉ !

La promotion 2025 des sections départementales de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite a

distingué Nolan Jovin, lauréat du prix départemental Services à la personne et à la collectivité et premier prix départemental. Il représentera la Ville à la finale nationale à Paris le 15 novembre 2025.

CARRIÈRE

AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION INTERNE 2025

La Ville et le CCAS poursuivent leurs engagements en faveur de la progression des carrières des agent.e.s.

AVANCEMENT DE GRADE

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

En 2025, la collectivité va nommer 100 % des agent.e.s proposé.e.s par leur N+1 en catégorie C.

Au total, 133 agent.e.s seront promu.e.s à l'avancement de grade en 2025 :

* **98 agent.e.s à la Ville** : 88 en C, 3 en B et 7 en A.

* **35 agent.e.s au CCAS** : 29 en C, 2 en B et 4 en A.

Grâce à une politique très dynamique d'avancement de grade, le déroulement de carrière est désormais plus fluide et permet aux agent.e.s de bénéficier d'un avancement de grade plus rapidement. Les avancements de grade seront effectués sur la paye de novembre.

PROMOTION INTERNE

La promotion interne se définit comme un mode d'accès à une catégorie supérieure (excepté pour les agent.e.s de maîtrise) et donc à un nouveau cadre d'emplois.

Des listes d'aptitude ont été établies à la Ville pour les grades suivants : attaché.e, rédacteur.rice, animateur.rice, technicien.ne, agent.e de maîtrise (après examen professionnel).

À la Ville : 11 agent.e.s sont inscrit.e.s sur les listes d'aptitude.

Au CCAS : 9 agent.e.s sont inscrit.e.s sur les listes d'aptitude (attaché.e, rédacteur.rice, ingénieur.e et agent.e de maîtrise).

La liste des agent.e.s inscrite.s sur les tableaux d'avancement et sur les listes d'aptitude a été publiée sur Intranet et affichée dans les différents sites de la Ville.

POUR ANTICIPATION

POSE DE CONGÉS DE L'EXERCICE 2025



À l'approche de la fin de l'année 2025, il est rappelé que :

* **Certains droits à congés doivent impérativement être posés ou doivent alimenter votre Compte Épargne Temps (CET) avant le 31 décembre 2025.**

Il s'agit des jours de RTT, d'ARTT (pour les cadres) et, le cas échéant, des jours d'ancienneté acquis au 31 décembre 2021 pour celles et ceux qui en bénéficiaient.

* **Les autres types de congés (annuels, hors saison)** peuvent être utilisés jusqu'à la fin des vacances de printemps 2026 (**dimanche 19 avril 2026**).

Par ailleurs, les agent.e.s qui disposent de jours de sujétion (travail de nuit, le samedi, annualisation du temps de travail...) doivent également les utiliser avant le 31 décembre 2025.

À défaut, ces jours sont perdus.

Important : suite à l'ouverture de l'exercice 2026 dans Incovar :

- Les droits à absences syndicales pour 2026 ont été générés afin de permettre aux agent.e.s susceptibles de solliciter ce type d'absence pour des dates début 2026 de faire leurs demandes au titre des quotas 2026.
- Certains droits à congés 2026 ont été calculés : en revanche, **ils ne peuvent pas être utilisés pour des absences sur l'année 2025.**

HUBLO

OFFRES DE MISSIONS DE REMPLACEMENT AU CCAS



Vous êtes infirmier.ère, aide-

soignant.e ou travailleur.euse social.e, et vous souhaitez faire des missions de remplacement occasionnelles au CCAS de Clermont-Ferrand ? N'hésitez plus, téléchargez l'application HUBLO pour connaître toutes les offres disponibles.

En quelques clics, vous pourrez alors partager vos disponibilités, recevoir toutes les missions adaptées et postuler aux remplacements qui vous intéressent.

Les postes sont ouverts en interne Ville-CCAS mais également en

externe : vous pouvez en parler autour de vous !

Scannez le QR code puis renseignez le code CF63.



VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

**VACCINATION
CONTRE LA GRIPPE**
DU 3 AU 28 NOVEMBRE

JE ME PROTÈGE, JE PROTÈGE LES AUTRES!

**FAITES-VOUS VACCINER SUR
VOTRE LIEU DE TRAVAIL**
Nous venons à votre rencontre.
Votre protection est notre priorité!

**1 MOIS POUR
VOUS FAIRE
VACCINER**
De début à fin
novembre pour être
protégé.e tout l'hiver.

**INSCRIVEZ-VOUS AUX PERMANENCES DE VACCINATION
PAR MAIL À : SECRETARIATMEDICAL@VILLE-CLERMONT-FERRAND.FR**



PORTAIL DES DÉMARCHES AGENT.E COMMENT S'Y RENDRE DEPUIS MON SMARTPHONE



1. Saisir l'adresse suivante dans votre navigateur internet :
🌐 <https://clermontmetropolecollab.sharepoint.com/sites/Clermont-Ferrand>
2. Saisir votre mail professionnel
✉ XXXX@ville-clermont-ferrand.fr
ainsi que votre mot de passe. Vous êtes connecté.e au nouvel intranet de la Ville.
3. Cliquez sur le bouton Portail agent.e. Vous êtes connecté.e.

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD) POUR EN BÉNÉFICIER

Pour les agent.e.s de la Ville remplissant les conditions et souhaitant bénéficier du FMD, les démarches sont à effectuer entre le 1^{er} et le 31 décembre 2025 au plus tard.

▪ Pour toutes les situations, quel que soit le type d'engin de déplacement utilisé et visé par le dispositif du FMD : transmettre à l'accueil RH (Hôtel de Ville) l'attestation sur l'honneur signée par l'agent.e (formulaire type disponible sur l'intranet et le Portail des démarches agent.e).

▪ Documents complémentaires à fournir à l'accueil RH dans les situations suivantes :

→ Pour l'utilisation du covoiturage (documents obligatoires) :

- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage signée par l'agent.e à générer sur le site (<https://covoitura.beta.gouv.fr/>) à dater et à signer ;

- ou un relevé de facture (si passagère) ou de paiement (si conducteur.rice) d'une plateforme de covoiturage ;
- ou une attestation sur l'honneur du.de la covoitureur.euse en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes.

→ Pour le service auto-partage (documents obligatoires) :

- la copie de l'abonnement pour un service d'auto-partage ;
- ou la copie de l'habilitation de l'auto-partage entre particulier.ère.s.

Pour l'utilisation d'un vélo ou engin de déplacement hors covoiturage ou service d'auto-partage : l'attestation sur l'honneur peut faire l'objet d'une vérification a posteriori de l'employeur.



Le versement du FMD s'effectuera sur la paie de mars 2026.

Infos FMD Ville sur l'intranet, rubrique « Mes outils / Déplacements » ou sur le Portail des démarches agent.e, rubrique « Transport / Mobilité / Déplacements ».

Pour les agent.e.s du CCAS

Pour percevoir le FMD 2025, vous devez transmettre votre attestation sur l'honneur entre le 1^{er} et le 31 décembre 2025 au plus tard :

* en version papier : CCAS, 1 rue Saint-Vincent – Pôle Moyens Généraux

* ou par mail : polemoyensgeneraux@ccas-clermont-ferrand.fr

Infos FMD CCAS sur l'intranet, rubrique « Vie Pratique / Transition écologique et Développement Durable ».

SERVICE CIVIQUE 2025-2026

La Ville accueille cette année encore plusieurs volontaires en service civique, en partenariat avec Unis-Cité. Engagé.e.s aux côtés des services municipaux, ils.elles participent à des actions de proximité et découvrent la richesse du service public. Merci aux tuteur.rice.s pour leur accompagnement et leur engagement.

Les binômes en mission et leurs tuteur.rice.s :

- **Centre Camille-Claudiel (DCRI)**
Edris DAGUILLON et Romane MORENO,
Tutrices : Angèle BARBAT et Badhia BENCHEIKH
- **Centre social Sud (DDSU) :**
Anas ALMI et Amaëlle LAPIERRE
Tuteurs : Mathieu MARTINEAU et Walid MRIOUDAT
- **Dispositif de réussite éducative (DE) :**
Cindy BASTER et Tassilima BOINAT
Tuteur : Si Mohamed SELLOUM
- **Centre Georges-Brassens (DCRI) :**
Mael EHRHART et Manon GRANVAUD
Tutrices : Floriane CHEYMOL et Laurence PAPPALARDO
- **mille formes / Lieu-Dit (DCRI) :**
Maëlys BARRETEAU et Alice BENKHALFALLAH
Tuteurs : Ludovic LAPORTE et Sadek SEDDEKI
- **Police municipale (DPTP) :**
Rachel PERREAU et Damla TAS
Tuteurs : Frédéric PASSELAIGUE et Philippe QUAIREL
- **Prévention (DQVT) :**
Nora DUBOIS et Erika UKALOVIC
Tutrices : Charline ROUSSEAU et Carole SAPIO
- **Si T'Jeune / Mon été à Clermont (DEJ) :**
Théo JEULIN et Cécilia THEILLON
Tutrices : Zora DELCROS et Léa THEVENET
- **Si T'Sport (DEJ) :**
Sarah EZZIANI et Asmae KEBDANI
Tuteur.rice.s : Farida EL HADRATI et Moncef HAROUCH
- **L'Arbre aux enfants (DEJ) :**
En cours de recrutement
Tuteur : Khalid RABHANE

MODE D'EMPLOI

CHÈQUES VACANCES ÉTÉ 2026

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville et du CCAS de Clermont-Ferrand au CNAS (Comité National d'Action Sociale) au 1^{er} janvier 2026, le dispositif pour la commande de chèques vacances pour 2026 évolue.



Avec le CNAS, à compter du 1^{er} janvier 2026, vous pourrez constituer votre dossier d'épargne à tout moment dans l'année.

Vous aurez la possibilité d'épargner sur 5, 8 ou 10 mois un montant de 200 € ou 400 €. Le CNAS abondera de + 25 % à + 50 %, en fonction de votre tranche d'imposition.

À l'ouverture de votre plan d'épargne, vous devrez vous assurer que la durée choisie vous permettra de recevoir vos chèques vacances avant votre départ en congés.

🌐 Retrouvez toutes les informations sur ce nouveau dispositif sur votre site intranet Ville, rubrique "Ma vie d'agent.e / Chèques-Vacances 2026".



ATTENTION : POUR L'ÉTÉ 2026

☺ Pour disposer des chèques vacances au **25 juin 2026** : constitution du dossier avant le 15 janvier 2026 avec une épargne sur 5 mois.

☺ Pour disposer des chèques vacances au **26 juillet 2026** : constitution du dossier avant le 15 février 2026 avec une épargne sur 5 mois.

Attention : si vous demandez une épargne sur 8 ou 10 mois, vous ne serez pas livré.e avant fin septembre 2026, même si votre dossier est envoyé au CNAS avant le 15 janvier 2026.

À compter du 5 janvier, si vous souhaitez obtenir vos chèques vacances avant le mois de juillet 2026, contactez le C'CLAS au ☎ 04 73 40 86 50.

CONFÉRENCE-DÉBAT

MICHELIN POUR CLERMONT



La prochaine conférence-débat organisée par le Centre de Documentation (DIP) et le Service Formation (DEC) aura lieu le **18 novembre 2025 de 14 h à 16 h 30** salle Michel-de-l'Hospital (Hôtel de Ville) autour de l'ouvrage de **Brigitte Ceroni : Michelin à Clermont-Ferrand. Une manufacture dans la ville.**

Elle retracera 140 ans d'histoire de Michelin à Clermont-Ferrand, son

incidence sur le développement urbain et l'évolution du patrimoine bâti. Un état des lieux sera fait avant les grandes transformations à venir sur le site de Cataroux.

Inscription : après validation de votre supérieure hiérarchique : 🌐 zschneider@ville-clermont-ferrand.fr



PAROLE À...

Arthur Nicollin

RESPONSABLE DU SERVICE DU PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC (DCUPEP)



En juin 2024, la DCUPEP et la DIP ont animé un groupe de travail avec des directions concernées par l'usage des véhicules dans l'espace public : la DCGRP, la DSL et la DAGI. Cet échange a permis de mieux comprendre le quotidien des agent.e.s. Des constats ont été faits et des actions identifiées par les agent.e.s présent.e.s (approche par site, cartographie des sites et des solutions à proximité, clarification des rôles de chacun.e...) pour faciliter leurs interventions. Dans la continuité et dans le cadre du projet démonstrateur que je pilote, des ateliers de travail seront prochainement organisés pour définir un plan d'action permettant d'apporter des réponses concrètes, au plus près des besoins, tout en respectant le cadre commun de la réglementation.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES DE SERVICE UNE NOUVELLE VILLE, DE NOUVEAUX USAGES

Après plusieurs mois de travaux ayant parfois perturbé notre quotidien professionnel, le projet INSPIRE arrive à son terme. Avec la mise en service des lignes bus-tram, de nouveaux parkings relais et des espaces publics entièrement repensés, c'est toute la logique de mobilité qui évolue dans notre ville. Ces espaces rénovés invitent aussi à repenser nos déplacements professionnels avec les véhicules Ville et à adopter, collectivement, des pratiques respectueuses et exemplaires.

Dans ce contexte, le stationnement des véhicules de service floqués aux couleurs de la Ville devient un enjeu symbolique fort. Il ne s'agit pas seulement de respecter le code de la route – ce qui implique l'interdiction de stationner sur les trottoirs, les pistes cyclables, les zones piétonnes ou les places pour Personne à Mobilité Réduite (au risque d'être verbalisé.e par la Police municipale en cas d'infraction) – mais aussi de préserver l'image de notre collectivité et d'encourager les usages vertueux de l'espace public.

VOS CONTRAINTES SONT ENTENDUES

Bien sûr, certaines situations exigent des interventions rapides, parfois dans des configurations complexes. Pour mieux vous accompagner, la Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public (DCUPEP), en lien avec la Direction de l'Innovation et de la Participation (DIP), a engagé une démarche spécifique dans le cadre du Projet Démonstrateur.

Objectifs : comprendre vos réalités de terrain, recenser les difficultés rencontrées et co-construire des solutions adaptées.

UN INTERLOCUTEUR IDENTIFIÉ

Pour piloter cette démarche, Arthur Nicollin, responsable du Service du Partage de l'Espace Public à la DCUPEP, est votre référent dédié. Pour faire suite à un travail de groupe réalisé en juin 2024 avec plusieurs agent.e.s, il prendra contact directement dans les prochaines semaines pour échanger avec tous.les agent.e.s concerné.e.s, observer les contextes d'intervention et faire émerger des pistes d'action concrètes.

Construire une ville plus agréable, c'est aussi penser à celles et ceux qui y travaillent chaque jour. Merci à toutes et tous pour votre engagement dans cette phase de transition. Ensemble, continuons à faire vivre l'espace public avec exemplarité et respect.

INFO PRATIQUE

Une adresse mail dédiée a été créée pour recueillir vos signalements, poser vos questions ou partager vos idées :

✉ info.stationnement@ville-clermont-ferrand.fr



PAROLE À...

**Isabelle
Perrier**

**DIRECTRICE DE LA SANTÉ
PUBLIQUE (DiSP)**



Ce dispositif résulte d'une collaboration étroite entre plusieurs acteur.rice.s engagé.e.s pour garantir l'accès à la santé pour tous.tes. La Direction de la Santé Publique a conduit un travail rigoureux : un benchmark, des rencontres avec différentes mutuelles et la construction d'un partenariat solide avec la Région. Cette dynamique collective a permis la signature d'une convention avec Précocia, facilitant le déploiement d'une mutuelle régionale adaptée au territoire clermontois. Un bel exemple de coopération au service de la santé publique.

➤ **MUTUELLE RÉGIONALE PRÉCOCIA** **UNE COOPÉRATION RÉUSSIE POUR LA SANTÉ**

À l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une mutuelle régionale a été mise en place pour améliorer l'accès à une complémentaire santé. Porté par la mutuelle locale Précocia, le dispositif est ouvert aux agent.e.s de la Ville et du CCAS, à leurs familles et à tous.tes les Clermontois.es. La Ville de Clermont-Ferrand s'y engage pour proposer une offre accessible et adaptée, face à un renoncement aux soins encore trop fréquent.

La Direction de la Santé Publique (DiSP) pilote le partenariat avec la mutuelle Précocia, en assurant sa coordination, le suivi du déploiement sur le territoire et l'articulation avec les autres actions de santé menées par la Ville. Ce travail s'inscrit pleinement dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), qui vise à renforcer l'accès aux droits et aux soins, en particulier dans les quartiers les plus exposés aux inégalités de santé.

DES RELAIS MUNICIPAUX

Dans cette dynamique, la DiSP s'appuie sur plusieurs structures de proximité : le Lieu d'Information Seniors (CCAS), les Maisons Wangari-Maathai (Champratel), Marie-Marvingt (Saint-Jacques) et Joseph-Ki-Zerbo (Fontaine-du-Bac), ainsi que le Lieu Jeunesse Anatole-France. Elles accueillent des permanences individuelles sur rendez-vous et relaient activement l'information auprès de tous les publics.

UNE MUTUELLE POUR TOUS.TES

La mutuelle régionale Précocia s'adresse à l'ensemble des habitant.e.s de la région AURA sans critère d'âge ni de ressources. Ainsi, elle facilite l'accès à une complémentaire santé, contribuant ainsi à réduire les inégalités d'accès aux soins. En effet, près de 330 000 personnes dans la région ne bénéficient pas d'une complémentaire santé, ce qui constitue un frein majeur à l'accès aux soins. Plus largement, 26 % des Français.es déclarent renoncer à des soins, principalement en raison de coûts trop élevés, un phénomène qui

touche particulièrement les jeunes, les seniors et les travailleur.euse.s précaires.

UN PARTENARIAT CONCRET

La mise en place de ce dispositif à Clermont-Ferrand est le début d'une coopération entre la Ville et Précocia. Les échanges se poursuivent afin de garantir la qualité du service et son adaptation constante aux besoins locaux. Ce partenariat illustre la force du travail collectif pour offrir une solution de santé durable aux habitant.e.s.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Un bilan complet de cette première phase sera réalisé fin 2025, afin d'évaluer la fréquentation, les adhésions et la satisfaction des usager.ère.s. Les résultats permettront d'envisager la pérennisation du dispositif dès 2026, avec une possible reconduction ou extension des permanences. La Direction de la Santé Publique reste pleinement mobilisée pour assurer le suivi et l'animation de cette action, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain.



LA MUTUELLE RÉGIONALE PROPOSE :

- des tarifs négociés régionalement,
- un accompagnement de proximité via des permanences,
- une tarification plafonnée dès 85 ans,
- une offre spéciale pour les jeunes et étudiant.e.s jusqu'à 30 ans.

Scanner le QR code pour les dates et lieux des permanences :





L'équipe de l'EHPAD Le Moulin ayant mené l'expérimentation sur la refonte des transmissions des soins.

➤ TRANSMISSION DES SOINS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DANS LES EHPAD

Le CCAS mène une refonte des transmissions des soins dans ses établissements d'hébergement avec le logiciel NETsoins, améliorant la qualité du suivi des résident.e.s et le quotidien des soignant.e.s. L'expérimentation menée à l'EHPAD Le Moulin ouvre la voie à un déploiement progressif pour harmoniser les pratiques et renforcer la coordination des soins.

Utilisé depuis trois ans dans les EHPAD et établissements du CCAS, le logiciel NETsoins faisait l'objet d'un usage souvent éloigné des attendus des utilisateur.ice.s et des bonnes pratiques. L'EHPAD Le Moulin a servi de site pilote pour une expérimentation visant à recentrer son utilisation sur la pratique clinique, en structurant les transmissions autour de trois éléments clés : problématique, actions menées et résultats observés.

GAIN DE TEMPS

"En dix jours, le nombre de transmissions écrites a diminué, tandis que leur qualité s'est améliorée, laissant plus de temps aux agent.e.s pour échanger sur l'évolution, les besoins et le vécu des résident.e.s", souligne Laurence Cravero, responsable Qualité du Département des Politiques Gériatriques du CCAS.

UN SUPPORT DÉDIÉ

Un livret de cibles, conçu par Laurence Cravero avec Chantal Torrent, infirmière coordinatrice à l'EHPAD Le Moulin, aide les soignant.e.s à repérer rapidement des situations cliniques clés, appelées "cibles" (douleur, chute, etc.) et à adapter les interventions selon les besoins. "Ce livret est un support concret et évolutif, adaptable aux besoins de l'équipe, avec la possibilité d'ajouter de nouvelles situations cliniques ciblées", précise Chantal Torrent.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Cette expérimentation a permis d'ajuster le plan d'actions avant un déploiement progressif dans les autres établissements du CCAS. L'objectif : proposer un outil et une procédure com-

muns, avec des attentes claires pour harmoniser les pratiques, optimiser et garantir la qualité et la sécurité des transmissions. "Le dossier patient.e informatisé est une obligation légale. En cas de litige, il peut être saisi. Il est donc essentiel que les transmissions soient factuelles, précises et bien rédigées", rappelle Laurence Cravero.

PLUS DE COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Les 1^{res} formations à l'outil ont été organisées en octobre et novembre 2025 auprès de plusieurs professionnel.le.s du CCAS – secrétaires administratives, assistant social, animatrices – pour aborder les enjeux liés à son utilisation au quotidien. Ces sessions permettent aussi une montée en compétences numériques, indispensable dans un contexte de digitalisation des pratiques professionnelles.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE

L'équipe de l'EHPAD Le Moulin s'est pleinement mobilisée. Les retours sont très positifs : les transmissions sont plus lisibles, l'analyse des données est plus fine et la gestion du temps est optimisée. "Nous nous sommes rapidement adapté.e.s à cette nouvelle méthode, car elle reconnaît et valorise notre savoir-faire.", ajoute Chantal Torrent. Un constat partagé par Christine Martin, responsable de l'établissement : "Je suis fière de mon équipe, très engagée et participative, qui a su analyser ses pratiques pour les faire évoluer."

PAROLE À...

Laurence Cravero

**RESPONSABLE QUALITÉ
(DÉPARTEMENT DES POLITIQUES
GÉRONTOLOGIQUES – CCAS)**



En repensant l'usage de NETsoins, notre souhait est d'améliorer la prise en charge des résident.e.s et la qualité de vie au travail des agent.e.s. Leur rôle, leur expertise et leur expérience de terrain sont pleinement ainsi reconnus et valorisés. Les agent.e.s de l'EHPAD Le Moulin joueront un rôle de relais auprès de leurs collègues, en partageant leurs pratiques et leur retour d'expérience pour faciliter le déploiement de l'outil. En fluidifiant les transmissions, nous renforçons la coordination des soins, tout en plaçant l'éthique et la bientraitance au cœur des pratiques.



JARDINS FAMILIAUX DES VERGNES QUAND LE RETOUR À LA TERRE TISSE LE LIEN SOCIAL

Aux Vergnes, quartier au passé maraîcher, 122 jardins familiaux cultivés par les habitant.e.s incarnent une nouvelle manière de vivre la ville. Repris de main de maître par la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) en 2022, ce projet collectif mêle engagement écologique, ancrage local et solidarité en action.

Chaque parcelle, d'une surface allant de 100 à 400 m², peut être louée par les habitant.e.s des quartiers Nord (Les Vergnes, Croix-de-Neyrat, Champratel) et de La Gauthière. Elle permet de cultiver légumes, plantes aromatiques ou fleurs, dans le respect d'un règlement commun. Mais, au-delà du jardinage, ces espaces jouent aujourd'hui un rôle social essentiel : lieux de vie partagés, ils favorisent les échanges entre générations et cultures, et contribuent à renforcer le tissu de proximité.

RENOUER LE LIEN

Pendant plusieurs années, la gestion des jardins a été assurée par différents services et agent.e.s, avec plusieurs relais successifs, avant que la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) ne reprenne la coordination du projet en 2022. Objectifs : clarifier l'organisation, renforcer la présence sur le terrain des équipes et restaurer un lien de confiance durable avec les jardinier.ère.s. Désormais, la DDSU gère l'administra-

tion des jardins (signature des baux, suivi des attributions), coordonne les travaux et l'entretien, assure la médiation et la gestion des conflits, et anime le collectif au plus près du quotidien des usager.ère.s, en favorisant la cohésion sociale.

UNE PRÉSENCE DE PROXIMITÉ

Depuis février 2025, Élodie Seroux-Rodrigues, agente de développement social à la Maison Miriam-Makeba, est référente des jardins familiaux : "Je suis à l'écoute des jardinier.ère.s, de leurs attentes et besoins. Ce contact direct me permet d'apaiser les tensions éventuelles et de veiller au bon fonctionnement du collectif... Mais ce qui compte surtout, c'est de créer du lien entre les jardinier.ère.s et de les responsabiliser pleinement dans leur engagement." Pour cela, elle utilise divers moyens et outils : visites régulières dans les jardins, SMS, affichages, rencontres conviviales lors des "Cafés des jardinier.ère.s" ou encore un projet intergénérationnel autour du jardinage et de la plantation.

UN PROJET ANCRÉ DANS LES TRANSITIONS

Le projet des jardins familiaux s'inscrit dans les ambitions du Projet d'Administration – favoriser la transition écologique, renforcer le lien social et développer la coopération – comme l'explique Violaine Rapeau, responsable du territoire Nord (Les Vergnes, Croix-de-Neyrat, Champratel) : "Ce projet permet une véritable prise de conscience des enjeux environnementaux et montre que chacun.e est acteur.rice de cette transition. C'est aussi une belle illustration du travail en réseau que nous menons avec nos partenaires associatifs, institutionnels et techniques." Offrant un espace de reconnexion à la nature, les jardins favorisent aussi le bien-être mental des habitant.e.s, en leur apportant apaisement et ancrage au quotidien.





UN LIEU EN TRANSFORMATION

L'un des projets phares a été la revalorisation de la place centrale située à l'entrée des jardins, longtemps dégradée par des dépôts sauvages de déchets. Grâce à l'intervention de Veolia (nettoyage et enlèvement) et de l'association d'insertion Job'chantiers (pose de gravier), cet espace s'est métamorphosé. Il accueillera prochainement une pergola, construite par les Compagnons Bâisseurs, destinée à devenir un lieu de rencontre et d'animation pour les jardinier.ère.s. Parallèlement, un important travail de sécurisation du site est en cours, renforcé par des passages réguliers et inopinés de la police municipale, créant un climat plus serein et rassurant pour tous.tes.



PAROLE À...

Élodie Seroux-Rodrigues,
RÉFÉRENTE DES JARDINS FAMILIAUX DES VERGNES (DDSU)



J'ai travaillé comme éducatrice spécialisée auprès des enfants du voyage ou en situation de handicap, ces missions m'ont profondément marquée et passionnée. Dans mes postes suivants, j'avais du mal à retrouver ce même élan, ce sens. Travailler sur le projet des jardins familiaux m'a redonné l'envie. Il allie contact humain, créativité, écologie et actions concrètes. C'est une mission passionnante et profondément humaine.

DES PROJETS STRUCTURANTS

Plusieurs projets ambitieux sont déjà lancés, avec l'appui de prestataires techniques et de services municipaux :

- **Livraison de 30 cabanes en 2026, dont 15 dès le printemps.** Elles permettront de ranger et sécuriser le matériel. Le suivi est assuré par Arnaud Tilly, responsable du pôle Conception et passation des contrats (service commun de la Commande publique à la Métropole).
- **Restauration des clôtures des parcelles pour améliorer la sécurité,** par l'entreprise à but d'emploi JOB'EBE.
- **Nouvelle numérotation des parcelles en cours.** De nouvelles signalétiques seront créées par l'artiste Shirley Mignot et personnalisées selon les goûts des jardinier.ère.s.
- **Organisation en "quartiers" :** les jardins, auparavant divisés en zones, seront découpés en quartiers avec un.e représentant.e élu.e pour relayer les besoins. Des panneaux conçus avec des jeunes de l'association Family Social Club seront installés pour renforcer le lien intergénérationnel.
- **Installation de containers pour les déchets verts.** Une rencontre a récemment eu lieu début novembre entre les jardinier.ère.s et une représentante de Veolia pour organiser au mieux cette nouvelle gestion.

LES VERGNES, UN QUARTIER EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le quartier des Vergnes se transforme en un modèle de transition écologique et sociale.

En 2024, le **Parc des Quatre Saisons** a été inauguré, offrant un espace naturel accessible toute l'année. Le **jardin sensoriel**, porté par le centre social, entretenu par Jardins Solidaires et co-animé avec Family Social Club, stimule les cinq sens et favorise l'inclusion de tous.tes, enfants et personnes en situation de handicap.

Une **ferme pédagogique** à proximité vient compléter ce dispositif, proposant aux enfants des activités éducatives autour de l'agriculture durable.

PROJET D'ADMINISTRATION EN TRANSITION OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1 REVENONS À NOTRE RÉTROPLANNING !



« On fait le point ensemble ? »

2021-2022 • Les fondations

- Enquête auprès des directions et des agent.e.s sur leurs représentations et leurs pratiques quant aux enjeux de transitions écologiques, sociales et démocratiques
- Création du *Récit d'activités*
- Lancement des séminaires de direction et de managers

2022-2023 • La conception

- Travail méthodologique de construction de la Form'action, de la Convention d'Administration et du Plan management

2023-2024 • Le passage à l'action

- Première session de la Form'action
- Aboutissement de la Convention d'Administration
- Lancement des Rendez-vous des managers (présentiel et visio)

2024-2025 • Le déploiement

- Poursuite de la Form'action
- Analyse et exploitation des travaux de la Convention d'administration
- Rédaction du *Scénario clermontois* : 4 valeurs et 10 principes directeurs de l'Administration en transition
- Lancement des projets démonstrateurs : 22 projets, dont 8 expérimentations tirées de la Convention d'Administration et 14 projets de direction

2025-2026 • Le temps du bilan

- Accompagnement des projets démonstrateurs
- Lancement du parcours test de formation : « Manager de transition »
- Construction des Rétrospectives 20-26 et du documentaire de l'Administration en transition

2 LES RÉTROSPECTIVES 20-26 : C'EST QUOI ?

« Le mandat 2020-2026 s'achève...
Si on prenait du recul ? »



Chaque direction est invitée à raconter et à partager son histoire sur ces cinq dernières années :

- Comment avons-nous traversé les crises sanitaires, sociales et énergétiques ?
- Comment nos pratiques ont-elles évolué face à ces défis ?
- Suivons-nous bien notre *Scénario clermontois* et l'intégration des principes directeurs ?

Objectif : produire un 3^e livrable du Projet d'administration en transition (après le *Récit d'activités 20-21* et le *Scénario clermontois*). Chaque direction rédigera un texte et deux articles entre octobre et décembre 2025.

Publication prévue au printemps 2026.

3 ET SI ON EN FAISAIT UN FILM ?

« Un documentaire interne, pas un film "corporate" ! »



Objectifs :

- partager son expérience face aux enjeux de transition ;
- raconter le flou, les frictions générées dans l'Administration face aux crises et transitions ;
- montrer le sens de notre action collective, en coopération, pour appréhender les difficultés et assurer le service public dans ce contexte.

Durée : 26 minutes

Processus : écriture d'un scénario, réflexions collectives puis interviews, tournage sur le terrain...

Sortie prévue au printemps 2026.



4 LES PROJETS DÉMONSTRATEURS : LA CONCRÉTISATION !

22 projets sont en cours, dont :

- 8 expérimentations issues de la Convention d'Administration ;
- 14 projets choisis par les Directions.

Objectifs :

- DÉMONTRER comment chaque initiative prend en compte les 4 valeurs et les 10 principes directeurs du *Scénario clermontois*.
- Devenir des exemples sur lesquels s'appuyer dans la construction d'autres projets afin d'essaimer les bonnes pratiques !

Dans les faits

Les 22 projets démonstrateurs poursuivent leur déploiement dans les directions, chacun avançant à son propre rythme selon son calendrier et ses objectifs.

Certains projets sont sur la fin

La prochaine étape consistera pour eux à engager une phase de retour d'expérience, afin de partager avec l'ensemble des directions les enseignements tirés. C'est le cas, par exemple, du « Lieu partagé » à la Direction de la Culture et des Relations Internationales (DCRI) ou des « Locaux administratifs » pour la DCGRP.

Pour d'autres, l'heure est au démarrage

Certaines directions entament le travail après plusieurs mois de cadrage méthodologique, comme par exemple « La gestion de crise » pour la DPTP ou encore « Le vélo pour tous.tes » à la DSL. Une dynamique commune se dégage : toutes les directions s'impliquent et construisent collectivement.

Les projets associent directement les agent.e.s dans les phases de cadrage, idéation, co-construction et décision : une vraie dynamique collective de coopération !

Tous les projets démonstrateurs sont à découvrir dans le *Scénario clermontois*, disponible sur intranet, rubrique "Votre administration/Projet d'Administration/Scénario clermontois".

5

NOS REPÈRES COMMUNS

Les 4 valeurs de l'Administration en transition :

- ENGAGEMENT
- POUVOIR D'AGIR
- COHÉSIE
- DISCERNEMENT

Les 10 principes directeurs :

PRIORISER ET RENONCER

PILOTER ET COORDONNER

INFORMER ET CLARIFIER

FÉDÉRER ET PRENDRE SOIN
DIALOGUER ET RACONTER

PARTICIPER ET IMPLIQUER

FORMER ET ACCOMPAGNER

QUESTIONNER ET EXPÉRIMENTER

ÉVALUER ET CAPITALISER

ANTICIPER ET ADAPTER



« Le projet
d'administration
avance, s'adapte,
et se raconte
grâce à vous ! »

PROTECTION ET QUALITÉ DE VIE DES AGENT.E.S VILLE ET CCAS

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2026 !

La Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS placent le bien-être des agent.e.s au cœur de leurs priorités. Dès le 1^{er} janvier 2026, plusieurs avancées sociales concrètes verront le jour pour tous.tes : la prévoyance obligatoire, l'adhésion aux prestations du CNAS et une participation financière de 15 € à une mutuelle santé labellisée.

FOCUS PRÉVOYANCE

UNE ADHÉSION OBLIGATOIRE À LA PRÉVOYANCE



Dans une volonté forte de mieux protéger l'ensemble des agent.e.s face aux aléas de la vie professionnelle, la Ville, le CCAS et la Métropole mettent en place, à compter du 1^{er} janvier 2026, un contrat collectif de prévoyance obligatoire.

Ce dispositif est mis en œuvre avec le soutien des partenaires sociaux et en partenariat avec **Relyens**, spécialiste de la protection sociale dans le secteur public.

EN QUOI CONSISTE CE NOUVEAU CONTRAT ?

Ce contrat a pour objectif de garantir le maintien des revenus des agent.e.s à partir du 3^e mois d'arrêt de travail consécutifs ou non, en cas d'incapacité ou d'invalidité. C'est une avancée importante pour renforcer la sécurité financière et permettre à tous.tes d'aborder plus sereinement d'éventuelles périodes d'arrêt de longue durée.

POUR TOUT COMPRENDRE

Afin de vous apporter un maximum d'informations sur ce nouveau dispositif, plusieurs temps d'information ont été ou vont être organisés.

- Ainsi, des **webinaires d'information** avec Relyens et les services RH se sont déroulés en septembre à destination des agent.e.s afin de répondre à toutes les questions. Si vous n'avez pas pu y assister, ils ont été enregistrés et sont à disposition sur le site intranet.

NE PAS CONFONDRE PRÉVOYANCE ET MUTUELLE SANTÉ

La mutuelle santé est souscrite pour compléter les remboursements de l'assurance maladie. La prévoyance protège contre la perte de revenus en cas d'accident ou de maladie.

- Une **lettre d'information** vous a également été transmise en courrier interne dès le 19 septembre ; vous pouvez la consulter sur l'intranet, dans la rubrique "Prévoyance".
- Enfin, des **permanences en présentiel** sont organisées ce mois de **novembre 2025**, en partenariat avec **Relyens** et les services **RH Ville et CCAS**. Elles s'adressent en priorité aux agent.e.s éloigné.e.s des outils numériques, afin de les aider à ouvrir leur compte ou à souscrire aux options. Mais elles seront également ouvertes aux agent.e.s souhaitant simplement poser des questions ou obtenir des précisions.



Scanner le QR code pour accéder à la page intranet (Ma vie d'agent.e > Prévoyance)

PERMANENCES À LA VILLE :

- Le 7 novembre, Maison des Sports, place des Bughes, Bureau 9, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le 12 novembre, Mail d'Allagnat, 3^e étage, de 10 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30
- Le 13 novembre, La Charme, 9, boulevard Kennedy, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Le 14 novembre, Hôtel de Ville, salle DRH, de 13 h 30 à 16 h.



Inscription :

PERMANENCES AU CCAS :

- Du 4 au 6 novembre dans les EHPAD, le CHRS et l'ESAT* (précision sur intranet)
- Le 14 novembre, siège du CCAS*.

* Précisions lieux et dates sur l'intranet du CCAS.

FOCUS MUTUELLE

UNE PARTICIPATION EMPLOYEUR À UNE MUTUELLE SANTÉ

À partir du 1^{er} janvier 2026, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS mettront en œuvre une participation employeur à la complémentaire santé des agent.e.s, conformément aux évolutions réglementaires prévues par le Code général de la fonction publique.

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Tous.les les agent.e.s de la Ville et du CCAS (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuel.le.s de droit public avec plus de 6 mois d'ancienneté, contrats aidés, apprenti.e.s) pourront désormais bénéficier d'une **participation forfaitaire de 15 € par mois**, à condition de souscrire à un **contrat santé labellisé**.

Ce label garantit un niveau de solidarité dans les garanties proposées, notamment entre les générations d'assuré.e.s. La liste des contrats labellisés est accessible au niveau national. Les agent.e.s devront fournir une **attestation de leur mutuelle** pour percevoir cette participation.

UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE

La Ville ne propose pas de mutuelle collective. L'adhésion reste **facultative et individuelle** : il appartient à chaque agent.e de choisir un contrat labellisé répondant à ses besoins. La participation de l'employeur ne pourra pas dépasser le montant réel de la cotisation.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une **délibération du Conseil municipal** pour permettre sa mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

Nous vous accompagnerons dans les démarches.

IL Y AVAIT DÉJÀ UNE PARTICIPATION EMPLOYEUR ! ?

OUI MAIS : jusqu'à présent, cette participation était modulée selon le revenu des agent.e.s. Elle était uniquement accessible aux agent.e.s disposant d'un contrat de mutuelle individuelle labellisé, et son montant variait selon le niveau de revenu mensuel brut compris entre 1 700 et 2 200 €.

Ce dispositif, de moins en moins adapté, va être réformé et simplifié pour permettre à tous.les les agent.e.s de bénéficier de la participation.

FOCUS CNAS

LA VILLE ET LE CCAS ADHÈRENT AU CNAS



C'est une avancée importante pour les agent.e.s : à compter du 1^{er} janvier 2026, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS adhèrent au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette adhésion marque la volonté de la Ville et du CCAS d'élargir l'offre de prestations sociales proposées aux agent.e.s en s'appuyant sur un dispositif national de référence.

QUI POURRA EN BÉNÉFICIER ?

Sont concerné.e.s :

- les **fonctionnaires titulaires et stagiaires**,
- les **contractuel.le.s** comptant **au moins 6 mois d'ancienneté**,
- ainsi que les **conjoint.e.s et enfants à charge** de l'agent.e et/ou de son.sa conjoint.e.

LE CNAS, C'EST QUOI ?

Le CNAS propose un **catalogue très complet de prestations sociales** autour de plusieurs thématiques :

- vie quotidienne et familiale,
- action sociale et prêts,
- culture, loisirs et vacances.

Les prestations sont accessibles **en ligne**, via un **espace personnel** sur smartphone, tablette ou ordinateur. Un partenariat avec la billetterie **Meyclub** permet aussi d'élargir

les offres disponibles.

LE RÔLE DU C'CLAS : VOUS ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION

Le C'CLAS, correspondant CNAS de la collectivité, reste votre interlocuteur privilégié pour vous guider dans vos démarches en ligne, individuellement ou en groupe, dans ses locaux ou sur votre lieu de travail.

CE QUI CHANGE

Dès janvier, certaines prestations actuellement gérées par les Ressources Humaines ou le C'CLAS seront transférées au CNAS :

- **Culture et loisirs** : billetterie, séjours, chèques rentrée, Noël, sport...
- **Action sociale** : chèques vacances, CESU, primes (naissance, mariage), aides exceptionnelles, prêts, médailles du travail...

Les demandes se feront directement depuis votre espace personnel CNAS.

CE QUI RESTE AU C'CLAS

- **Actions collectives de proximité** : Arbre de Noël, activités sportives, forum QVT...
- **Achats groupés et partenariats locaux** : réductions culture, loisirs, vie quotidienne...
- **Prestations sociales** : prime de retraite, allocations pour enfants handicapé.e.s...

UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU

Livret du bénéficiaire, catalogue CNAS, tutoriels vidéo, réunions d'information... Le C'CLAS mettra à votre disposition tous les outils nécessaires pour une transition en douceur.

Contact : C'CLAS, tél. 04 73 40 86 50
Intranet Ville : Loisirs et action sociale > CNAS



PASS'3^e : FAITES DÉCOUVRIR VOTRE MÉTIER !

Le service Jeunesse de la Ville de Clermont-Ferrand lance le dispositif Pass'3^e, une belle opportunité d'accueillir des collégien.ne.s en stage du 12 janvier au 6 février 2026. Nous invitons les services de la Ville et du CCAS à partager leur savoir-faire en accueillant un groupe de 4 jeunes, une demi-journée

par semaine. C'est l'occasion idéale pour inspirer la jeunesse et montrer concrètement vos missions grâce à des activités ludiques et d'observation.

Envie de contribuer à cette belle démarche ?

Contactez Émilie GENEIX, tél. 04 73 40 88 45.

DANS LES DIRECTIONS

ARRIVÉES

Perrine DIJOUX

Directrice (DE)

Alice VANHOENACKER

Directrice adjointe (DIRUTD)

ARRIVÉES

JUILLET

Anaïs BERTRAND-MAYET

Chargée de gestion patrimoniale (DCGRP)

Gilles BOURDILLON

Chargé d'opération – Chef de projet (DCGRP)

Leila CRISOLAY

Chargée de l'animation (DEJ)

Antoine DU SUAU DE LA CROIX

Gestionnaire technique des secteurs scolaires (DE)

Mehdi ELOUZI

Agent polyvalent des installations sportives (DSL)

Clara GIRARD

Agente de surveillance de la voie publique (DPTP)

Sophie MAZERON

Assistante de direction (DAGI)

Walid MRIOUDAT

Agent de développement social Jeunesse (DDSU)

Thibaut PINTRAND

Gestionnaire comptable (DIRUTD)

Jean-François SCATA

Agent polyvalent des installations sportives (DSL)

Léa THEVENET

Chargée de l'animation (DEJ)

Elsa TRYNKLER

Éducatrice sportive (DSL)

AOÛT

Estelle BIRLIN

Responsable des moyens généraux (DE)

Arris BOMPEKOU

Coordinateur budgétaire et financier (DFCG)

Hugo MARTINOT

Policier municipal (DPTP)

Magalie MOSCHETTA

Responsable EAJE Lagarlaye et Fontaine-du-Bac (DPE)

SEPTEMBRE

Émilie BOUUX

ATSEM (DE)

Romain Bito FENELUS

Chargé de prospective financière (DFCG)

Ouahid CHELBAB

Opérateur de vidéoprotection (DPTP)

Florian DALLERY

Menuisier ébéniste (DCGRP)

Nolan JOVIN

ASVP stationnement (DPTP)

Jordan NAUCHE

ASVP stationnement (DPTP)

Nicolas PELTIER

Économiste de la construction (DCGRP)

Alexandra PIC

ATSEM (DE)

Grégory PREVOST

Chauffeur manutentionnaire (DSL)

Hea TUKUMULI

ASVP stationnement (DPTP)

OCTOBRE

Nathan DA SILVA

Chargé du pilotage de la masse salariale et des données (DGARH)

Lucas GUILLOU

Chargé de prévention des risques et gestion de crise (DPTP)

Jennifer JACOBSONE

Coordonnatrice budgétaire et comptable (DFCG)

Marc LECOURT

Chargé de la mission Digitalisation de la gestion des locaux (DIRUTD)

NOVEMBRE

Michel ALEKSANDEREK

Serrurier (DCGRP)

Stéphanie CAILLOT

Responsable mairie annexe Les Vergnes (DDSU)

Nino KATAMADZE

Assistante administrative (DAP)

Alexandra PIC

ATSEM (DE)

Camille ROUIRE

ATSEM (DE)

MOBILITÉS

JUILLET

Nathalie CROS

Assistante administrative (DPTP)

Adelina GOUTTEBARON

Cheffe d'équipe technique (DE)

AOÛT

Rachid BOUMALLASSA

Responsable vie associative (DaVAR)

SEPTEMBRE

Laurent CHERRE

Assistant administratif – agent d'accueil (DDSU)

Marie CHARBONNEL

Agente d'entretien (DE)

Florian DALLERY

Menuisier (DCGRP)

Sébastien GIRARD

Responsable UPC (DADEU)

Fethi MEBROUK

Responsable pédagogique périscolaire (DEJ)

Samir MEJDOUB

Chargé de responsabilité sociétale (DQVT)

Marielle KONATE

Responsable pédagogique extrascolaire (DEJ)

Jérôme SARROUY

Responsable pédagogique périscolaire (DEJ)

Julien PIRIN

Responsable pédagogique extrascolaire (DEJ)

Florence PAYS

Cheffe de salle (DE)

Mickael PAYS

Responsable mission sport (DDSU)

Corinne ROMAGNAT

Cheffe d'équipe technique (DE)

OCTOBRE

Olivier CHARPATEAU

Responsable – Unité voie publique (DPTP)

Philippe QUAIREL

Chef de l'unité contrôle et surveillance du stationnement (DPTP)

MOBILITÉS (SUITE)

NOVEMBRE

Abderrahmane BENNACER
Gardien – Référent
technique (DDSU)

Stéphanie BONNET

Responsable de
proximité cellule
comptable (DaVAR)

Gaëtan GUERY

Chef d'équipe
chauffeurs (DCGRP)

Pascal MOREL

Coordonnateur
communal recensement
de la population et
correspondant RIL (DAGI)

Julie SEBRIE

Gestionnaire
budgétaire et
comptable (DFCG)

DÉPARTS



MUTATIONS / DÉTACHEMENTS

- * Émilie JUDE (DPE)
- * Céline MOUNIN (DiRUTD)
- * Émilie PEREZ (DQVT)
- * Véronique VILACA (DE)



RETRAITE

Patricia ALTABER (DCRI)
Jean-Michel ARGILLET (DCGRP)
Françoise BEAUFORT (DCGRP)
Malik BEN AMAR (DiRUTD)
Josette BERTRAND (DQVT)
Pascale BOUQUET (DCGRP)
Chantal CHARRADE (DDSU)
Véronique CHIRENT (DE)
Joël CLUZEL (DQVT)

Jean-Marie CORRE (DADEU)
Patrice FAURE (DSL)
Michelle JACQUES (DAGI)
Marie-Louise KEDADRA (DE)
Marilyne LABRE (Communication)
Dominique MANS (DCRI)
Patrick MARQUET (DADEU)
Isabelle MELARD (DiRUTD)
Brigitte NEDJADI (DE)
Alain PEYRON (DCGRP)
Emmanuelle TASEI (DPE)

Nous avons la tristesse de vous faire part des décès de **Jérémy BERNIER** (DAGI),
Martine CHARDONNET (DAGI) et **Ghislaine THOMAS** (DE).

CARNET ROSE



NAISSANCES

- * Zélie, fille d'**Oriane CHADEFAUX** (DE), est née le 24 décembre 2024
- * Louise, fille de **Laurent CHERRE** (DDSU), est née le 6 mai 2025
- * Macha, fille d'**Anna GOUSSET-JARNO** (DiSP), est née le 13 mai 2025
- * Julia, fille d'**Amandine DEBROUVIER** (DSL), est née le 23 juin 2025
- * Lalo, fils d'**Anthony GOUGEAUD** (DCRI), est né le 17 juillet 2025
- * Lisa, fille d'**Élodie SAUZEDE** (DADEU), est née le 14 septembre 2025

* Milo, fils de **Charlotte VARAGNAT** (DPE), est né le 6 septembre 2025



MARIAGES

- * Morgane FERNANDES DEGEORGE (DPTP)
- * Sébastien FILHOL (DCGRP)
- * Tarik JAABOUKI (DEC)
- * Stéphanie LAMBERT (DPE)
- * Delphine MORAND (DE)

CENTRE CULTURE LOISIRS ET ACTION SOCIALE (C'CLAS)

BONS CADEAUX DE NOËL

Les bons cadeaux d'une valeur de 35 € sont disponibles ! Chaque agent.e peut obtenir un bon par enfant, pour les enfants âgé.e.s de moins de 14 ans au 31 décembre.

PERMANENCES DU C'CLAS

Décembre

- Lundi 8 décembre :
Mail d'Allagnat, 13 h 30 – 16 h (salle du 5^e étage)
- Mardi 9 décembre :
 - Mairie annexe de Montferrand, 9 h – 11 h 30 (salle des mariages)
 - Hôtel de Ville, 13 h 30 – 16 h (salle Antichambre de la bibliothèque)
- Jeudi 11 décembre :
 - Siège du CCAS, 9 h – 11 h 30 (salle du Conseil d'administration)
 - DCGRP La Charme, 13 h – 17 h (salle de la conciergerie)

COMMANDES GROUPÉES DE FIN D'ANNÉE

Faites le plein de gourmandises pour Noël en passant toutes vos commandes avant le 11 novembre auprès du C'CLAS !

• Chocolats Jeff de Bruges & Parfums Adopt

Jeff de Bruges et Adopt s'associent pour vous proposer des offres spéciales sur chocolats et parfums. Catalogues et bons de commande disponibles au C'CLAS. Paiement par chèque uniquement (JEFF DE BRUGES pour chocolats, COM ADOPT pour parfums). Livraison mi-décembre.

• Pâtes de fruits Cruzilles

Découvrez les délicieuses pâtes de fruits Cruzilles, entreprise locale d'Auvergne, proposant fruits confits, pâtes de fruits et marrons glacés pour les fêtes. Catalogue et bon de commande sur le site du C'CLAS ou en nos locaux. Paiement par chèque à l'ordre de CRUZILLES. Livraison prévue mi-décembre. Bénéficiez de 10 % de réduction toute l'année sur présentation de votre carte C'CLAS à la boutique Cruzilles (226 avenue Jean-Mermoz à Clermont-Ferrand).

ASSISTANCE SOCIALE

En attendant la nomination d'une nouvelle assistante sociale, nous vous invitons à contacter directement les Maisons de Solidarité de votre territoire, qui sauront vous accompagner dans vos démarches.

Infos : Accueil RH, tél. 04 73 40 34 03.

**C'CLAS : 24, avenue Raymond-Bergougnan,
tél. 04 73 40 86 50, ascaloisirs@ville-clermont-ferrand.fr**

VOLLEY USAM

UNE SAISON EXCEPTIONNELLE

La saison 2024-2025 restera gravée dans l'histoire du volley USAM. Pour la première fois, le club a engagé trois équipes dans les championnats UFOLEP, 1^{re} fédération sportive multisports de France.

L'équipe USAM 1 a accédé à la Promotion d'Excellence, affirmant sa montée en puissance tandis que l'USAM 2 s'est solidement maintenue en catégorie Honneur. La belle surprise est venue de l'USAM 3, sacrée championne de Promotion d'Honneur, offrant au club un titre historique.



NOS POLICIERS MUNICIPAUX BRILLENT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS



Trois agents de la Police Municipale ont fièrement représenté notre collectivité au Championnat de France de Cross des Polices Municipales 2025, à Carnac ce samedi 4 octobre.

Sur un parcours exigeant de 7,5 km réunissant 120 coureurs de toute la France, nos représentants se sont distingués :

- Alexis CATHAUD : 3^e au classement général et 1^{er} senior (28'57)
- Valentin COMBE : 28^e au général (35'35)
- Xavier SAUTON : 33^e au général et 2^e en catégorie Master 4 (36'19)

Un beau moment de sport et de cohésion pour nos agents !



ARRÊTS MALADIE : UNE TRANSMISSION 100 % DIGITALE PLUS RAPIDE ET PLUS ÉCO-RESPONSABLE

Depuis cet été, les agent.e.s de la Ville de Clermont-Ferrand peuvent transmettre leur certificat d'arrêt maladie ordinaire en quelques clics, grâce à une démarche 100 % dématérialisée accessible via le Portail agent.e.



Intitulée « *Je transmets un certificat d'arrêt maladie ordinaire* », cette fonctionnalité est disponible dans la rubrique « Accidents/Maladie/Prévention ».

Le plus ? Cette solution est accessible depuis n'importe quel appareil — smartphone, tablette ou ordinateur personnel — même en dehors du réseau informatique de la Ville. En quelques instants, vous envoyez votre justificatif et suivez en toute transparence l'avancée de votre demande.

À noter : depuis le 1^{er} septembre 2025, les arrêts maladie envoyés par e-mail ne sont plus acceptés. Pour toute transmission dématérialisée, le Portail agent.e

sera le seul canal officiel. L'envoi postal reste toutefois possible, adressé au service Maintien dans l'emploi – DAP.

UN GESTE RAPIDE... ET ÉCOLO !

Envoyer votre arrêt maladie via le Portail agent.e, c'est non seulement gagner du temps, mais aussi réduire votre empreinte carbone (source : Groupe La Poste et ADEME) :

- -25 g de CO₂ par rapport à un courrier postal
- -0,70 g de CO₂ par rapport à un e-mail

DONNÉES PERSONNELLES

APPRENEZ À LES PROTÉGER !



Des séances en ligne (via Teams) sont organisées **deux fois par an** pour diffuser la culture de la protection des données personnelles au sein de la Ville, du CCAS et de la Métropole.

Nous sommes tous.tes concerné.e.s : citoyen.ne.s, consommateur.rice.s, collaborateur.rice.s.

Au programme : cadre juridique, missions de la CNIL, rôle du DPO, principes clés, droits des personnes, mise en œuvre des traitements.

Prochaine séance : vendredi 28 novembre 2025, de 11 h à 12 h
Inscription : cnil@clermontmetropole.eu

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

MISE À JOUR WINDOWS 11



Microsoft mettra fin au support de l'ancienne version de Windows 11 à la mi-octobre. Pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de votre ordinateur, il est essentiel de passer à la version 24H2.

Ce qu'il faut savoir :

- Durée de la mise à jour : environ 2 heures
- Pendant la mise à jour, votre poste ne sera pas utilisable
-> Lancez-la pendant votre pause déjeuner ou en fin de journée

Conditions indispensables :

- La mise à jour ne peut pas être effectuée en télétravail
- Votre PC doit être branché électriquement
- Il doit être connecté au réseau câblé (Ethernet)

Avant de redémarrer :

- Sauvegardez vos documents
- Si certains menus apparaissent en anglais, redémarrez une seconde fois : tout repassera en français

Après la mise à jour :

Pensez à redémarrer votre ordinateur chaque jour pendant une semaine pour finaliser correctement l'installation.

Besoin d'aide ?

Contactez la DUN via le catalogue des services (page d'accueil de l'intranet, rubrique SOS)

MESSAGERIE OUTLOOK

CONFIGURATION DES RÉPONSES AUTOMATIQUES



Envie de prévenir vos contacts en cas d'absence ou de gérer un accusé de réception ? Outlook propose une fonction simple pour configurer des réponses automatiques. Pour cela, rendez-vous dans Paramètres (icône roue dentée en haut à droite), puis dans la colonne de gauche, cliquez sur Compte > Réponses automatiques. Activez la fonction, définissez éventuellement une période, puis rédigez votre mes-

sage pour les contacts internes. Vous pouvez aussi choisir d'envoyer une réponse aux contacts externes en cochant la case correspondante. N'oubliez pas d'enregistrer vos paramètres !

Pour votre message d'absence, faites simple : indiquez la date de votre retour, si connue, et le contact d'une collègue en cas d'urgence (avec son accord, bien sûr !).

TRIBUNES

DES

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Les propos exprimés
n'engagent que leurs auteur.e.s.
La rédaction se dégage de toute
responsabilité quant au contenu
de cette rubrique.

CFDT

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Un pouvoir d'achat en berne...

Depuis 2010, le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux stagne. Le gel du point d'indice s'est presque institutionnalisé. La fonction publique territoriale (FPT) en paye aujourd'hui le prix. Notre versant des trois fonctions publiques fait face à un déficit d'attractivité alarmant.

Nous ne sommes pas le nid à privilèges que certains s'évertuent à décrire. Les fonctionnaires ne sont pas des « planqués » ou des « privilégiés ».

Au contraire, il est devenu de plus en plus difficile de recruter dans le public, tant les conditions de travail se sont dégradées. Selon les données de l'INSEE, le pouvoir d'achat a baissé de 1,1 % sur un an dans la territoriale. Rappelons que le point d'indice a été gelé dix fois lors des quinze dernières années. Seule la fonction publique hospitalière s'en est sortie grâce à la signature par la CFDT du fameux « Ségur de la santé » dans les mois qui ont suivi la crise Covid-19.

Les agents publics ont beau être une vraie richesse pour notre pays, les politiques les réduisent encore trop souvent à un coût. La bataille culturelle n'est pas gagnée.

Le syndicat CFDT demande à Monsieur le Maire-Président, par le principe de libre administration, d'avoir une vigilance toute particulière pour l'ensemble de ses agents.

*Section CFDT CCAS
et Ville de Clermont-Ferrand
Un syndicat à l'écoute et proche des agents*

CFTC

Après avoir obtenu la NBI Quartier Prioritaire à tous les agents d'entretien des écoles, avec effet rétroactif, les Territoriaux 63 CFTC obtiennent un règlement d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire. Vous connaîtrez enfin vos droits à N.B.I. en toute transparence.

Qui doit toucher la N.B.I. Quartier prioritaire Ville (Q.P.V.) ?

Tous les agents TITULAIRES travaillant PRINCIPALEMENT (> à 50 %) dans les quartiers prioritaires (Quartiers Nord, Fontaine-du-Bac, La Gauthière, Saint-Jacques, Centre) ET exerçant certains métiers et FONCTIONS (listés dans le règlement inté-rieur).

Majoration de la NBI qui passe de 10 à 15 points

Autre victoire de la CFTC : La N.B.I. majorée en R.E.P.+ pour les agents travaillant dans les établissements scolaires classés Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P.+ : Jules-Vallès, Alphonse-Daudet, Philippe-Arbos, Daniel-Fousson, Romain-Rolland, Jules-Verne, Mercoeur, Denis-Diderot, Jean-de-La-Fontaine, Charles-Perrault, Jean-Jaurès, Jean-Macé, Pierre-Mendès-France.), qui voient leur NBI majorée de 5 points (15 points au lieu de 10 points).

Les Territoriaux 63 CFTC, ce n'est pas du blabla électoraliste mais des combats qui se voient directement sur la fiche de paie.

CGT

Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes de France est au plus haut depuis 1996, 1128 milliards d'€. La France est championne d'Europe avec 2,9 millions de millionnaires. Macron s'obstine à chercher des économies sur les salaires, les vacances et jours fériés, les retraites ou les services publics. Pourtant, les riches n'ont jamais été aussi riches, alors que des millions de travailleuses et de travailleurs s'appauvrissent. Les réactions nombreuses à cette injustice entraînent un contexte politique instable. Intraitable, Bayrou avait annoncé qu'il se soumettrait à un vote de confiance le 8 septembre, vote qu'il a perdu. Lecornu tient la même ligne politique et au lieu de taxer les grandes fortunes, continue à préparer des coupes budgétaires qui frapperont les travailleurs au profit du capital et de la guerre.

La crise institutionnelle et sociale risque de s'amplifier si la colère n'est pas entendue, pour preuve les appels à manifester depuis le 10/09, ces mouvements sont pour la plupart intersyndicaux, ce qui montre que le monde du travail s'oppose à celui de la finance qui s'enrichit sur le dos des travailleuses et des travailleurs, toutes catégories confondues.

Face à cette situation, la CGT appelle à construire des mobilisations.

Sur notre lieu de travail, faisons entendre notre voix et notre refus de payer la facture à la place des milliardaires. C'est le moment d'agir collectivement pour l'égalité, la justice sociale et le financement de nos besoins pour un budget répondant aux urgences sociales et environnementales.

Permanences CGT :
Les lundis et vendredis
04 73 42 31 77

FO

Les fédérations FO de la Fonction publique ont donné une conférence de presse le lundi 13 octobre au siège de la Confédération pour alerter sur les graves conséquences des politiques d'austérité menées par les différents gouvernements pour la Fonction publique et ses agents.

Pour notre organisation, il est inacceptable qu'une telle politique puisse perdurer.

Il est urgent de redonner une perspective et des moyens à la Fonction publique.

Les agents publics ont trop payé le prix de l'austérité !

Syndicat FO ville de Clermont-Ferrand
62, boulevard Côte-Blatin
63000 Clermont-Ferrand
04 73 42 66 62 – 07 78 36 33 29

UNSA

TU SERAS FONCTIONNAIRE MA FILLE !

Dans les collectivités, un constat s'impose : les métiers territoriaux peinent à attirer. Sans surprise, beaucoup de postes restent vacants, et les équipes en place s'épuisent.

Cette désaffection n'est pas un hasard.

- Salaires peu attractifs,
- Précarité croissante des contractuels,
- Conditions de travail dégradées, manque de moyens, humains et matériels,
- Manque de reconnaissance.

Des métiers pourtant essentiels : Agents d'entretien, ATSEM, policiers municipaux, animateurs jeunesse... La liste est longue ! Tous participent au quotidien à faire vivre le service public local. Sans eux, pas de cantine scolaire, pas de crèche, pas d'accompagnement des plus fragiles.

Ces métiers ne sont pas accessoires : ils sont le ciment du vivre-ensemble et de la solidarité territoriale.

Pour redonner du sens et de la valeur aux métiers territoriaux, l'UNSA revendique :

- Une revalorisation salariale réelle, via le point d'indice et le RIFSEEP,
- La lutte contre la précarité, avec des titularisations et des perspectives de carrière claires,
- Des moyens humains supplémentaires, pour arrêter l'épuisement des équipes en place.

Et demain ?

Sans attractivité, comment garantir l'école, la sécurité, l'aide sociale si la Territoriale n'attire plus ? Pour l'UNSA, il y a urgence à remettre les agents et agents territoriaux au cœur du débat :

- en reconnaissant leur rôle essentiel,
- en leur offrant des conditions de travail dignes,
- en leur donnant des perspectives réelles d'avenir.

J'aimerais donc dire, si demain, tu trouves la reconnaissance, un salaire décent et des moyens...

TU SERAS FONCTIONNAIRE, MA FILLE !

Contactez-nous et rejoignez un syndicat force de proposition :
UNSA TERRITORIAUX 06 45 15 27 75
syndicat-unsaville-clermont-ferrand.fr
www.facebook.com/unsavilleclermontferrand

2004

DIPLÔME D'ÉTAT
D'INFIRMIÈRE

2013

ARRIVÉE EN
AUVERGNE ET
PREMIER POSTE EN
SANTÉ AU TRAVAIL

MAI 2025

ENTRÉE À LA VILLE –
INFIRMIÈRE EN
SANTÉ AU TRAVAIL
AU SERVICE
PRÉVENTION
ET PROMOTION
DE LA SANTÉ (DQVT)

JULIE FERROUDJ

INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL (DQVT)

“Diplômée infirmière en 2004, j’ai exercé neuf ans en milieu hospitalier, en médecine cancéro-digestive et soins palliatifs. En 2013, j’ai emménagé en Auvergne où j’ai commencé à travailler en santé au travail. Je suis attachée aux valeurs d’entraide et de solidarité, ancrées dans ma culture familiale – mère enseignante, père entrepreneur, grands-parents mineurs. Aujourd’hui, mon rôle au sein du service Prévention et Promotion de la santé me permet d’être proche des agent.e.s, de comprendre leurs problématiques professionnelles et personnelles, et de les accompagner dans une démarche active de santé et de bien-être. Mon ambition est de développer des projets innovants tout en valorisant des politiques publiques souvent méconnues, et surtout, d’aider chacun.e à devenir acteur.rice de sa santé. Je suis convaincue que le travail doit être vecteur de santé, et non de maladie. Pour cela, il faut remettre le collectif au cœur de nos pratiques. L’attention à l’autre, la bienveillance et la coopération entre services sont des leviers essentiels pour favoriser un environnement de travail sain et épanouissant. Je peux compter sur un binôme solide avec le Dr Marie Vignaud, médecin du travail, ainsi que sur l’engagement de toute l’équipe du service, pour impulser cette dynamique. Ma devise préférée qui caractérise mon état d’esprit : “Seul.e on va vite, ensemble on va plus loin.”